

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 20 février 2017, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

17-02-100 **Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 20 février 2017 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption du procès-verbal**
 - 2.1 Séance ordinaire du 6 février 2017
3. **Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
 - 3.1 Période de questions
4. **Affaires du Conseil**
 - 4.4 Hébergement La Passerelle / Tournoi de golf 2017 / Commandite
 - 4.5 Sommet Culture de CGLU « Engagements et actions pour la culture dans les villes durables » / Jeju (Corée du Sud) / Autorisation de participation
 - 4.6 Club Optimiste Les Cèdres inc. / Tournoi de golf 2017 / Commandite
 - 4.7 Club Optimiste Vaudreuil-Dorion inc. / Souper spaghetti 2017 / Aide financière
 - 4.8 Nomination du maire suppléant / Mois de mars, avril, mai et juin 2017
 - 4.9 Appui à la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire
 - 4.13 Festivités de Vaudreuil-Dorion / Entente de services / Festival de cirque de Vaudreuil-Dorion / 2017 / Autorisation de signature
 - 4.14 L'Ensemble vocal Les Enchanteurs / Spectacle annuel / Aide financière additionnelle
5. **Greffe et affaires juridiques**
 - 5.1 Procès-verbal de correction / Règlement n° 1725 / Plan et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Réhabilitation du réseau routier et tous les travaux connexes / Rues John-Desjardins et Adrien-Patenaude et partie des rues Joseph-Carrier, F.-X.-Tessier, Marie-Curie et Aimé-Vincent
 - 5.2 Procès-verbal de correction / Règlement n° 1275-242 / Règlement omnibus modifiant le règlement de zonage n° 1275
 - 5.3 Expropriation / Servitude / Partie du lot 1 830 854 / Approvisionnement en eau potable / Secteur Domaine-en-Haut

- 5.4 Règlement hors cour / Réclamation / Refoulement /
3686, rue Jean-Lesage
- 6. Finances et trésorerie**
 - 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 27 janvier 2017
- 7. Ressources humaines**
 - 7.1 Mandat à l'Union des municipalités du Québec / Achat regroupé / Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes
 - 7.2 Programme de prévention en santé et sécurité au travail
 - 7.3 Plan d'action 2017 en santé et sécurité au travail
 - 7.4 Mouvement de main-d'œuvre
 - 7.5 Service du greffe et des affaires juridiques / Confirmation de poste / Agente de bureau 2
 - 7.6 Service des travaux publics / Démission / Contremaître – Gestion des contrats
 - 7.7 Union des municipalités du Québec / Adhésion au plan municipal d'emplois pour les jeunes dans les centres jeunesse du Québec
- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
- 10. Arts et culture**
 - 10.1 Programme Accès-culture / Spectacles / Distribution de billets
- 11. Loisirs et vie communautaire**
 - 11.1 Subventions aux organismes communautaires, culturels, sociaux et sportifs pour l'année 2017
- 12. Protection publique**
- 13. Travaux publics**
 - 13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-13 / Fourniture d'une déchiqueteuse à branches
 - 13.2 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2017
- 14. Eaux**
- 15. Services techniques**
 - 15.1 Ordres de changement n^{os} 1 à 5 / Appel d'offres n° 401-110-16-47 / Entrepreneur général / Relocalisation de la conduite d'eau potable sur le rang Saint-Antoine (entre la route Harwood et l'autoroute 20)
 - 15.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-09 / Services professionnels de laboratoire / Contrôle de la qualité des matériaux / Projets au cours de l'année 2017
 - 15.3 Résiliation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-R1668.03 / Entrepreneur général / Prolongement de la rue Maurice-Richard, réaménagement d'une partie du boulevard de la Gare et travaux connexes / Règlement n° 1691
 - 15.4 Approbation / Plan directeur relatif aux voies cyclables 2017-2019
- 16. Urbanisme**
 - 16.1 Dérogation mineure / 101, rue Joseph-Carrier / Porte de garage sur une façade donnant sur l'autoroute 40 et une porte de garage sur la façade donnant sur l'avenue Saint-Charles / Lot 1 675 192 / Zone C3-127 / CCU n° 17-01-09

17. Environnement

- 17.2 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-17-15 / Services professionnels / Validation du concept final / Plans et devis / Surveillance / Stabilisation des berges en phytotechnologie ou stabilisation mixte / Partie du chemin des Chenaux et de la place Charlemagne
- 17.3 La Fondation de la Maison Trestler / Stabilisation des berges / Étude du potentiel archéologique / Aide financière additionnelle

18. Réglementation

- 18.1 Adoption / Règlement n° 1710-02 / Espèces exotiques envahissantes
- 18.2 Adoption / Règlement n° 1556-03 / Utilisation extérieure des engrais et des pesticides
- 18.3 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-252 / Zonage / Autoriser des bâtiments de plus petite superficie de plancher / Zone C3-124 / Autoriser certains types de matériaux de revêtement extérieur / Zones C3-123, C3-124, C3-126, C3-127, C3-218, C3-219, C3-226, C3-242, C3-263, C3-301, C3-302, C3-353, C3-356, C3-357, C3-1000 et C3-1001 / Secteurs commerciaux le long de l'autoroute 40, boulevard de la Gare, avenue Saint-Charles et boulevard de la Cité-des-Jeunes
- 18.5 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-253 / Zonage / Usages Industrie des bicyclettes (3933 et Commerces de détail d'articles de sport et de bicyclettes (654) / Zone I3-832 / Secteur de la rue du Plateau
- 18.6 Avis de motion / Règlement n° 1275-253 / Zonage / Usages Industrie des bicyclettes (3933) et Commerces de détail d'articles de sport et de bicyclettes (654) / Zone I3-832 / Secteur de la rue du Plateau
- 18.7 Avis de motion / Règlement n° 1735 / Installations septiques
- 18.8 Avis de motion / Règlement n° 1565-08 / Circulation (RMH 339)

19. Direction générale

- 19.1 Autorisations de la direction générale

20. Période de questions – Élus

21. Période de questions – Assistance

22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

17-02-101 Adoption du procès-verbal

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

17-02-102 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

17-02-103 Hébergement La Passerelle / Tournoi de golf 2017 / Commandite

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au tournoi de golf « Aidez-nous à passer à la Seconde étape » au profit de l'organisme Hébergement La Passerelle;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 300 \$ soit versé à Hébergement La Passerelle à titre de commandite
« Bronze » dans le cadre de son tournoi de golf qui se tiendra le 26 août 2017;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-02-104 Sommet Culture de CGLU « Engagements et actions pour la culture dans les villes durables » / Jeju (Corée du Sud) / Autorisation de participation

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion a remporté le Prix international CGLU – Ville de Mexico – Culture 21;

CONSIDÉRANT que le but de ce prix est de faire la promotion du projet lauréat à l'international;

CONSIDÉRANT la tenue du 2^e Sommet Culture CGLU à Jeju en Corée du Sud, de la visibilité exceptionnelle et du rayonnement international qu'apporte cet événement à la Ville;

CONSIDÉRANT que le 2^e Sommet Culture de CGLU, intitulé « Engagements et actions pour la culture dans les villes durables », vise à développer et renforcer les messages sur le rôle de la culture au sein du développement durable, avec un accent particulier mis sur l'importance des villes et des espaces locaux;

CONSIDÉRANT la présence prévue de plusieurs élus au Sommet Culture de CGLU à Jeju;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser des représentants de la Ville à y participer;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient autorisées l'inscription et la participation de M. Guy Pilon, maire, ou de son représentant M. Rénauld Gabriele, conseiller responsable des arts et de la culture, au Sommet Culture de CGLU, qui se tiendra à Jeju, Corée du Sud, du 10 au 13 mai 2017;

QUE la Ville défraie les coûts de déplacement, d'hébergement et de repas découlant de cette participation;

QUE toutes autres dépenses réellement encourues par les participants à cette fin leurs soient remboursées sur présentation des pièces justificatives;

QUE ces dépenses soient financées par le surplus accumulé non affecté, à même le solde disponible du prix de 25 000 euros;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-02-105 Club Optimiste Les Cèdres inc. / Tournoi de golf 2017 / Commandite

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au tournoi de golf annuel organisé par le Club Optimiste Les Cèdres inc., en partenariat avec la Municipalité de Les Cèdres, dont une partie des profits seront remis à l'organisme La Maison des Jeunes de Les Cèdres;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 200 \$ soit versé au Club Optimiste Les Cèdres inc., soit l'équivalent de deux commandites d'un trou, dans le cadre du tournoi de golf annuel qui se tiendra le 3 juin 2017;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-02-106 Club Optimiste Vaudreuil-Dorion inc. / Souper spaghetti 2017 / Aide financière

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par le Club Optimiste Vaudreuil-Dorion inc. à l'égard des coûts reliés à la location de la cafétéria pour la tenue de son souper spaghetti annuel ainsi que l'invitation à participer à l'événement;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 500 \$ soit versé au Club Optimiste Vaudreuil-Dorion inc. à titre d'aide financière pour la tenue de son souper spaghetti le 22 avril 2017;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-02-107 Nomination du maire suppléant / Mois de mars, avril, mai et juin 2017

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la conseillère M^{me} Céline Chartier soit nommée maire suppléante pour les mois de mars, avril, mai et juin 2017.

« ADOPTÉE »

17-02-108 Appui à la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire

CONSIDÉRANT que la *Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire* aura lieu du 24 au 30 avril 2017;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT qu'Opération Gareautrain demande à la Ville de Vaudreuil-Dorion d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre ville;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'APPUYER la *Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire* qui se déroulera du 24 au 30 avril 2017.

« ADOPTÉE »

17-02-109 Festivités de Vaudreuil-Dorion / Entente de services / Festival de cirque de Vaudreuil-Dorion / 2017 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le succès de la 12^e édition du Festival international de Cirque de Vaudreuil-Dorion tenue en juin 2016;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite reconduire le Festival de Cirque de Vaudreuil-Dorion pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT que l'organisme sans but lucratif Festivités de Vaudreuil-Dorion est dédié à la promotion et à l'organisation de spectacles de cirque;

CONSIDÉRANT que les paragraphes 2.1 et 4 de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* permettent d'adjuger de gré à gré les contrats de fourniture de services avec un organisme à but non lucratif et reliés au domaine artistique;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat de services avec Festivités de Vaudreuil-Dorion pour l'organisation d'événements dans le cadre du Festival de cirque de Vaudreuil-Dorion pour l'année 2017, et ce, pour un montant de 400 000 \$ taxes applicables non comprises;

QU'une aide technique, matérielle et logistique soit fournie au comité organisateur et assurée par le Service des loisirs et de la culture, le Service des travaux publics et le Service des finances et de la trésorerie, le tout en fonction des disponibilités et ressources de la Ville;

QUE la Ville autorise Festivités de Vaudreuil-Dorion à occuper le site de la Fabrique, soit une partie du lot 1 675 408, tel que montré au plan préparé en date du 12 décembre 2013 par M. Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, dossier R20960-2-2, et ce, pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 décembre 2017;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer les paiements au moment opportun, sur présentation de facture;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	01-111-00-310	(Crédit de taxes)	31 000 \$
	01-111-00-410	(Crédit de taxes)	12 000 \$
	01-111-00-500	(Crédit de taxes)	114 500 \$
À :	02-701-60-445	(Festival de cirque)	157 500 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-02-110 L'Ensemble vocal Les Enchanteurs / Spectacle annuel / Aide financière additionnelle

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par l'organisme L'Ensemble vocal Les Enchanteurs pour la production de son spectacle annuel qui se tiendra à l'aréna de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT l'importance de cet organisme dans le paysage culturel de la ville de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 2 800 \$ soit versé à titre d'aide financière additionnelle à L'Ensemble vocal Les Enchanteurs pour la production de son spectacle annuel;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-02-111 Procès-verbal de correction / Règlement n° 1725 / Plan et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Réhabilitation du réseau routier et tous les travaux connexes / Rues John-Desjardins et Adrien-Patenaude et partie des rues Joseph-Carrier, F.-X.-Tessier, Marie-Curie et Aimé-Vincent

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté, le 16 janvier 2017, le Règlement n° 1725 intitulé:

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de réhabilitation du réseau routier incluant tous les travaux connexes des rues John-Desjardins et Adrien-Patenaude et d'une partie des rues Joseph-Carrier, F.-X.-Tessier, Marie-Curie et Aimé-Vincent en décrétant une dépense et un emprunt de trois millions deux cent quatre-vingt-onze mille dollars (3 291 000,00 \$), à ces fins »;

CONSIDÉRANT qu'une erreur matérielle s'est produite au moment de la confection de ce règlement;

CONSIDÉRANT que le greffier peut, en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, corriger un règlement affecté d'une erreur matérielle;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de correction donné par le greffier le 7 février 2017 afin de corriger le règlement n° 1725 en y remplaçant le mot « valeur » par le mot « superficie » à l'article 4.2;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit ratifié le procès-verbal de correction du Règlement n° 1725 donné par le greffier le 7 février 2017.

« ADOPTÉE »

17-02-112 Procès-verbal de correction / Règlement n° 1275-242 / Règlement omnibus modifiant le règlement de zonage n° 1275

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté, le 17 octobre 2016, le Règlement n° 1275-242 intitulé:

« Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage n° 1275 »;

CONSIDÉRANT que des erreurs matérielles se sont produites au moment de la confection de ce règlement;

CONSIDÉRANT que le greffier peut, en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, corriger un règlement affecté d'erreurs matérielles;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de correction donné par le greffier le 8 février 2017 afin de corriger le règlement n° 1275-242 en y modifiant :

- l'article 1, par le remplacement du mot « quatrième » par le mot « cinquième »;
- l'article 2, par le remplacement du nombre « 35 » par « 40 » et du nombre « 85 » par « 90 »;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit ratifié le procès-verbal de correction du Règlement n° 1275-242 donné par le greffier le 8 février 2017.

« ADOPTÉE »

17-02-113 Expropriation / Servitude / Partie du lot 1 830 854 / Approvisionnement en eau potable / Secteur Domaine-en-Haut

CONSIDÉRANT le projet d'approvisionnement en eau potable en vue de desservir le secteur Domaine-en-Haut, soit les rues des Alouettes, du Canari et du Cardinal;

CONSIDÉRANT que ledit projet nécessite le passage d'une conduite d'aqueduc sous la terre agricole portant le numéro de lot 1 830 854, ayant front sur la route Harwood, le tout permettant le raccordement à la conduite existante située sous l'autoroute 40;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir une servitude d'une superficie totale de 11 298,3 mètres carrés, le tout tel que montré à la description technique portant le numéro S 5354-1, minute 9193, préparée par M. David Simoneau, arpenteur-géomètre, en date du 7 février 2017, afin d'assurer l'exécution et la coordination des travaux dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT que la Ville peut, en vertu de l'article 570 la *Loi sur les cités et villes*, s'approprier tout immeuble ou partie d'immeuble ou servitude dont il a besoin pour toutes fins municipales;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville acquiert, de gré à gré ou par voie d'expropriation, une servitude réelle et perpétuelle pour la pose d'une conduite d'aqueduc, le tout dans le cadre du projet d'approvisionnement en eau potable du secteur Domaine-en-Haut sur une partie du lot 1 830 854;

QUE la Ville mandate la firme Barrette & Associés Avocats afin d'entreprendre la procédure d'expropriation requise;

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette acquisition soit financée par le surplus accumulé non affecté;

ET QUE le trésorier soit autorisé à effectuer les paiements requis au moment opportun;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-02-114 Règlement hors cour / Réclamation / Refoulement / 3686, rue Jean-Lesage

CONSIDÉRANT la réclamation de La Capitale Assurances Générales, compagnie d'assurance, pour un montant 14 830,73 \$ plus 500 \$ pour la franchise, pour des dommages survenus à la suite d'un refoulement au 3686, rue Jean-Lesage le 18 août 2016;

CONSIDÉRANT que l'enquête de M. Louis-Philippe Chevalier, expert en sinistre de la Mutuelle des municipalités du Québec, démontre que le refoulement a été causé par le débordement du bassin de captation au sous-sol de la résidence;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de régler hors cour ce dossier;

CONSIDÉRANT qu'il y a cependant lieu de diminuer le montant de la réclamation pour tenir compte de la dépréciation de certains éléments;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit confirmé le règlement hors cour, tel qu'accepté le 16 février 2017 par M. Carol Bérubé, expert en sinistre de la firme Indemnipro, représentant la Capitale Assurances Générales, et qu'une somme de 14 053,15 \$ plus 500 \$ pour la franchise de l'assurée, lui soit versée en règlement complet et final, en capital, intérêts et frais dudit dossier, le tout conditionnellement à la signature, par la requérante et son assurée, d'un reçu-quittance;

QUE le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-02-115 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 27 janvier 2017

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 27 janvier 2017 totalisant un montant de 3 662 873,99 \$.

17-02-116 Mandat à l'Union des municipalités du Québec / Achat regroupé / Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régions intermunicipales) intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

CONSIDÉRANT que la Ville désire se joindre à ce regroupement;

CONSIDÉRANT que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

CONSIDÉRANT que l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé, et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;

QUE la Ville s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Ville s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Ville;

ET QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

« ADOPTÉE »

17-02-117 Programme de prévention en santé et sécurité au travail

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville approuve le Programme de prévention en santé et sécurité au travail et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

17-02-118 Plan d'action 2017 en santé et sécurité au travail

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville approuve les plans d'action 2017 en santé et sécurité au travail et que lesdits documents soient déposés aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

17-02-119 Mouvement de main-d'œuvre

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale en date du 9 février 2017.

« ADOPTÉE »

**17-02-120 Service du greffe et des affaires juridiques / Confirmation de poste /
Agente de bureau 2**

CONSIDÉRANT la résolution 16-08-612;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Jean St-Antoine, directeur du Service du greffe et des affaires juridiques en date du 23 janvier 2017;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M^{me} Audrey Martin dans son poste d'agente de bureau 2 au sein du Service du greffe et des affaires juridiques, et ce, à compter du 21 février 2017;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Martin.

« ADOPTÉE »

**17-02-121 Service des travaux publics / Démission / Contremaître – Gestion des
contrats**

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Nicolas Hardy, contremaître - Gestion des contrats au sein du Service des travaux publics en date du 30 janvier 2017;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte de la démission de M. Nicolas Hardy, contremaître – Gestion des contrats au sein du Service des travaux publics, et ce, à compter du 10 février 2017;

ET QUE la Ville remercie M. Nicolas Hardy pour son travail et son implication au cours de son passage au sein de l'organisation.

« ADOPTÉE »

**17-02-122 Union des municipalités du Québec / Adhésion au plan municipal
d'emplois pour les jeunes dans les centres jeunesse du Québec**

CONSIDÉRANT que chaque année 5 000 jeunes quittent les centres jeunesse à 18 ans et doivent faire face aux défis que pose la vie autonome;

CONSIDÉRANT que les jeunes des centres jeunesse aspirent à une intégration au sein de leur communauté et qu'à ce titre ils veulent y contribuer;

CONSIDÉRANT que les municipalités peuvent jouer un rôle important dans la transition de ces jeunes vers la vie adulte;

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a mis sur pied, en 2009, un projet appelé *Un pont vers demain* visant une transition harmonieuse vers l'autonomie des jeunes bénéficiaires des centres jeunesse du Québec;

CONSIDÉRANT que ce projet reconnaît le rôle des municipalités comme agent de changement social et élève au rang des priorités la responsabilité collective de l'avenir de ces jeunes;

CONSIDÉRANT que l'UMQ en partenariat avec la Fondation Simple Plan et l'Association des centres jeunesse du Québec a mis en œuvre en 2013, un plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec et invite les municipalités de toutes les régions du Québec à y participer;

CONSIDÉRANT que ce plan est une belle façon de permettre à ces jeunes de prendre contact avec le milieu municipal et le monde du travail;

CONSIDÉRANT que l'UMQ s'engage par ce partenariat à verser une subvention si l'embauche de ces jeunes nécessite des frais et de l'encadrement supplémentaires;

CONSIDÉRANT que la Ville désire joindre ce mouvement de solidarité envers les jeunes des centres jeunesse du Québec visant leur intégration harmonieuse dans la société civile en leur donnant notamment des possibilités de développer leur employabilité;

CONSIDÉRANT la présentation réalisée à l'équipe de gestion le 1^{er} février 2017 par M^{me} Éloyse Delli Colli Trudel, conseillère – Dotation et développement des compétences;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville signifie son intérêt à l'UMQ pour le plan municipal d'emplois des jeunes des centres jeunesse;

QUE le directeur général et les directeurs des services concernés soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous documents permettant de donner plein effet à la présente résolution;

ET QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

« ADOPTÉE »

17-02-123 Programme Accès-culture / Spectacles / Distribution de billets

CONSIDÉRANT la présence de diffuseurs de spectacles pour grand public sur notre territoire;

CONSIDÉRANT l'importance de favoriser l'accès à la culture à nos citoyens qui sont dans des situations financières précaires et difficiles;

CONSIDÉRANT que certains organismes sociaux qui travaillent au quotidien avec nos citoyens vivant dans la précarité sont disposés à assister la Ville dans cette voie;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 4 000 \$ soit affecté, dans le cadre du programme Accès-culture de la Ville, à l'achat de billets de spectacles afin qu'ils soient distribués aux citoyens de Vaudreuil-Dorion qui sont dans une situation financière précaire, et ce gratuitement;

QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture soit autorisé à conclure des ententes avec des organismes sociaux locaux ou régionaux pour la gestion de la distribution de ces billets;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

À 20 h 03, le conseiller M. Gabriel Parent quitte son siège.

17-02-124 Subventions aux organismes communautaires, culturels, sociaux et sportifs pour l'année 2017

CONSIDÉRANT le rôle et l'importance de nos partenaires associatifs dans l'offre de soutien, d'organisation et de production d'activités et d'événements au profit des citoyens de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il importe de soutenir financièrement certains organismes communautaires, culturels, sociaux et sportifs qui contribuent à la vitalité et au rayonnement de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT l'événement annuel de remise de subventions aux organismes qui se tiendra jeudi 2 mars prochain;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient octroyées, à titre de subventions pour l'année 2017, les sommes spécifiées à l'égard de chacun des organismes suivants :

Organismes communautaires

- Club des aînés associés de Vaudreuil-Dorion, la somme de 4 750 \$;
- La Fondation Richelieu des Trois-Lacs, la somme 950 \$;
- Maison des jeunes de Vaudreuil-Dorion, la somme de 14 250 \$;
- Grand Rassemblement des Aînés de Vaudreuil et Soulanges (G.R.A.V.E.S.), la somme de 1 900 \$;
- Association Animation Jeunesse Vaudreuil, la somme de 100 000 \$;

Organismes culturels

- Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges, la somme de 21 500 \$;
- Chœur Chants de coton, la somme de 1 900 \$;
- Chœur classique Vaudreuil-Soulanges, la somme de 3 800 \$;
- Le Chœur Espéranto, la somme de 2 000 \$;
- Ciné-Club La Boîte Lumineuse, la somme de 10 835 \$;
- Club photo Vaudreuil-Dorion, la somme de 2 375 \$;
- Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges, la somme de 2 000 \$;
- L'Ensemble vocal Les Enchanteurs inc., la somme de 4 750 \$;
- La Fabrique de la paroisse de Saint-Michel, la somme de 26 500 \$;
- La Fondation de la Maison Trestler, la somme de 68 238 \$;
- La Société de sauvegarde de la mémoire de Félix Leclerc à Vaudreuil-Dorion, la somme de 52 250 \$;
- L'Intrépide Cabaret d'improvisateurs, la somme de 1 964 \$;
- Musée régional de Vaudreuil-Soulanges, la somme de 71 273 \$;
- Société de généalogie Vaudreuil-Cavagnal, la somme de 7 600 \$;

Organismes sociaux

- Arc-en-ciel (Vaudreuil-Soulanges), la somme de 1 900 \$;
- Centre de femmes « La Moisson », la somme de 1 190 \$;
- La Relâche (Répit V.S.), la somme de 1 900 \$;
- Fondation de l'Hôpital du Suroît, la somme de 18 735 \$;
- Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore, la somme de 950 \$;
- La Fabrique de la paroisse Saint-Michel de Vaudreuil (carrefour de l'Espoir), la somme de 4 750 \$;
- Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges (FMSPVS), la somme de 25 000 \$;
- Fondation du Centre d'accueil Vaudreuil, la somme de 950 \$;
- Centraide Sud-Ouest du Québec, la somme de 950 \$;

- L'Organisation Indo-Canadienne de Montréal, la somme de 2 500 \$;

Organismes sportifs

- Association de balle-molle mineure La Presqu'Île, la somme de 950 \$;
- Association de baseball La Presqu'Île, la somme de 950 \$;
- Les Patriotes de l'Ouest, la somme de 950 \$;
- Club de plongeon Vaudreuil-Dorion, la somme de 950 \$;
- Club de Soccer FC 3 Lacs inc., la somme de 5 000 \$;

Événements spéciaux

- Musée régional de Vaudreuil-Soulanges (Les Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion), la somme de 40 800 \$;
- Les Productions Mondial Danse inc., la somme de 37 000 \$;
- Commission scolaire des Trois-Lacs (Festi-cirque), la somme de 10 000 \$;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-02-125 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-13 / Fourniture d'une déchiqueteuse à branches

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour la fourniture d'une déchiqueteuse à branches, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 16 février 2017 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, la seule soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-17-13;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le seul soumissionnaire, en l'occurrence Les Entreprises Douglas Powertech inc., 240, rue Rodolphe-Besner, local 40, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2 pour la fourniture d'une déchiqueteuse à branches, et ce, pour un montant de 53 884 18 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-17-13;

QUE cette acquisition soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-02-126 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2017

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une Ville s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le *chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide*) nécessaires aux activités de la Ville pour l'année 2017;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Ville confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

« ADOPTÉE »

17-02-127 Ordres de changement n^{os} 1 à 5 / Appel d'offres n° 401-110-16-47 / Entrepreneur général / Relocalisation de la conduite d'eau potable sur le rang Saint-Antoine (entre la route Harwood et l'autoroute 20)

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n^{os} 1 à 5 de l'entrepreneur général reliés au projet « Relocalisation de la conduite d'eau potable sur le rang Saint-Antoine (entre la route Harwood et l'autoroute 20) – appel d'offres n° 401-110-16-47 » totalisant un montant de 17 328 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-02-128 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-09 / Services professionnels de laboratoire / Contrôle de la qualité des matériaux / Projets au cours de l'année 2017

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour les services professionnels de laboratoire pour le contrôle de la qualité des matériaux pour les projets au cours de l'année 2017 et se situant sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion, quatre soumissions ont été reçues, au plus tard à 14 h, le 14 février 2017;

CONSIDÉRANT que deux des quatre soumissions sont non conformes aux conditions et exigences contenues aux documents d'appel d'offres n°401-110-17-09;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 16 février 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence GHD Consultants Ltée, 4600, boulevard de la Côte-Vertu, Montréal (Québec), H4S 1C7, pour les services professionnels précités, et ce, pour un montant totalisant 58 740,73 \$, incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-17-09;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

À 20 h 11, le conseiller M. Gabriel Parent reprend son siège.

17-02-129 Résiliation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-R1668.03 / Entrepreneur général / Prolongement de la rue Maurice-Richard, réaménagement d'une partie du boulevard de la Gare et travaux connexes / Règlement n° 1691

CONSIDÉRANT la résolution 14-09-901 mandatant Les Entreprises C. Sauvé inc. pour le projet « Prolongement de la rue Maurice-Richard, réaménagement d'une partie du boulevard de la Gare et travaux connexes – appel d'offres n° 401-110-14-R1668.03 »;

CONSIDÉRANT qu'à la demande de la Ville, la compagnie Les Entreprises C. Sauvé inc. a effectué les travaux en deux phases, en 2014 et en 2015, et ce, suivant les délais reliés aux procédures d'expropriation en acquisition de terrain, alors que les travaux étaient originalement prévus en une seule phase;

CONSIDÉRANT que la Ville a avisé l'entrepreneur en avril 2016 à l'effet qu'il devait débiter les travaux de la phase 3 en début septembre, et ce, afin qu'ils soient terminés à l'automne ou l'hiver 2016, le tout pour éviter de retarder le projet de pavage, bordures et trottoirs de la rue Maurice-Richard qui fera l'objet d'un nouvel appel d'offres au printemps 2017;

CONSIDÉRANT qu'à la demande de la Ville l'entrepreneur devait lui transmettre les montants des travaux résiduels et supplémentaires à effectuer pour la phase 3;

CONSIDÉRANT que ce dernier a tardé à soumettre les montants et que ceux-ci sont largement supérieurs à l'estimation des coûts de la Division technique et au budget disponible;

CONSIDÉRANT que la Ville a alors avisé l'entrepreneur de la situation en lui demandant de revoir à la baisse les montants soumis;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur a finalement soumis des montants plus élevés lors de sa révision;

CONSIDÉRANT la lettre transmise à Les Entreprises C. Sauvé inc., en date du 16 janvier 2017, concernant la résiliation du contrat suivant les articles 4.8, 10.2 et 10.3 du BNQ 1809-900-II/2002 intitulé « Travaux de construction, documents administratifs généraux, ouvrages de génie civil, parties I à IV » faisant partie intégrante du document d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que tous les travaux effectués ont été payés et qu'au dernier décompte n° 7, daté du 1^{er} décembre 2016, il n'y avait plus aucune retenue de la part de la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit résilié le contrat liant la compagnie Les Entreprises C. Sauvé inc. et la Ville de Vaudreuil-Dorion pour le prolongement de la rue Maurice-Richard, le réaménagement du boulevard de la Gare et les travaux connexes, dans le cadre de l'appel d'offres n° 401-110-14-R1668.03;

ET QUE soit mandatée la Division technique du Service du développement et de l'aménagement du territoire d'ajouter au nouveau document d'appel d'offres pour les travaux de pavage, bordures et trottoirs de la rue Maurice-Richard, prévus être effectués au printemps prochain, les travaux de la phase 3 ainsi que les travaux supplémentaires qui devaient être exécutés par Les Entreprises C. Sauvé inc.

« ADOPTÉE »

17-02-130 Approbation / Plan directeur relatif aux voies cyclables 2017-2019

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité du transport actif de la Ville, sur la planification du développement des voies cyclables pour les années 2017 à 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit approuvé le plan directeur de voies cyclables 2017-2019, révisé le 7 février 2017.

« ADOPTÉE »

17-02-131 Dérogation mineure / 101, rue Joseph-Carrier / Porte de garage sur une façade donnant sur l'autoroute 40 et une porte de garage sur la façade donnant sur l'avenue Saint-Charles / Lot 1 675 192 / Zone C3-127 / CCU n° 17-01-09

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par 9198911 Canada inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 17-01-09 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 17 janvier 2017;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 28 janvier 2017 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 101, rue Joseph-Carrier;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 101, rue Joseph-Carrier, afin d'autoriser une porte de garage sur la façade donnant sur l'autoroute 40 et une porte de garage sur la façade donnant sur l'avenue Saint-Charles, et ce, en dérogation à l'article 2.1.12 du Règlement de zonage n° 1275 qui l'interdit.

« ADOPTÉE »

17-02-132 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-17-15 / Services professionnels / Validation du concept final / Plans et devis / Surveillance / Stabilisation des berges en phytotechnologie ou stabilisation mixte / Partie du chemin des Chenaux et de la place Charlemagne

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans l'évaluation des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient approuvés et entérinés les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par le Service du développement et de l'aménagement du territoire, division – Environnement, en date du 20 février 2017, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres par invitation à l'égard des services professionnels pour la validation du concept final, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de projets de stabilisations de berges en phytotechnologie ou stabilisation mixte pour une portion du chemin des Chenaux et de la place Charlemagne.

« ADOPTÉE »

17-02-133 La Fondation de la Maison Trestler / Stabilisation des berges / Étude du potentiel archéologique / Aide financière additionnelle

CONSIDÉRANT la résolution 16-09-727 dans laquelle la Ville s'engageait à payer 50 % des coûts du projet de stabilisation des berges de la Maison Trestler;

CONSIDÉRANT que la Maison Trestler a obtenu une prolongation pour sa demande de contribution pour le partage des frais du *Programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux* pour l'année 2017-2018 puisque le projet de stabilisation des berges ne pouvait être réalisé avant le 1^{er} mars 2017 tel qu'exigé par le Programme;

CONSIDÉRANT que l'étude du potentiel archéologique est une exigence du *Programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux*;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels pour l'évaluation du potentiel archéologique dans le cadre du projet de stabilisation des berges de la Maison Trestler 2017-RE-02-11-2, transmise à la Fondation de la Maison Trestler le 16 février 2017 par la Coopérative Artefactuel pour un montant de 3 605,85 \$, incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que les coûts liés aux études archéologiques dépassent le montant de 2 000 \$ approuvé à l'exercice financier lié à la demande d'aide financière du *Programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux* dans la catégorie de dépenses en archéologie;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 605,85 \$, incluant les taxes applicables, soit versé à La Fondation de la Maison Trestler à titre d'aide financière additionnelle pour les services professionnels pour l'évaluation du potentiel archéologique dans le cadre du projet de stabilisation des berges de la Maison Trestler, et ce, sur présentation de pièce justificative;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-02-134 Adoption / Règlement n° 1710-02 / Espèces exotiques envahissantes

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1710-02 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1710-02 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement relatif aux espèces exotiques envahissantes n° 1710 ».

« ADOPTÉE »

17-02-135 Adoption / Règlement n° 1556-03 / Utilisation extérieure des engrais et des pesticides

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1556-03 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1556-03 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement régissant l'utilisation extérieure des engrais et des pesticides n° 1556 ».

« ADOPTÉE »

17-02-136 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-252 / Zonage / Autoriser des bâtiments de plus petite superficie de plancher / Zone C3-124 / Autoriser certains types de matériaux de revêtement extérieur / Zones C3-123, C3-124, C3-126, C3-127, C3-218, C3-219, C3-226, C3-242, C3-263, C3-301, C3-302, C3-353, C3-356, C3-357, C3-1000 et C3-1001 / Secteurs commerciaux le long de l'autoroute 40, boulevard de la Gare, avenue Saint-Charles et boulevard de la Cité-des-Jeunes

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 6 février 2017 un premier projet de règlement portant le n° 1275-252 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 20 février 2017 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement n° 1275-252 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin d'autoriser des bâtiments de plus petite superficie de plancher dans la zone C3-124 et d'autoriser certains types de matériaux de revêtement extérieur dans les zones C3-123, C3-124, C3-126, C3-127, C3-218, C3-219, C3-226, C3-242, C3-263, C3-301, C3-302, C3-353, C3-356, C3-357, C3-1000 et C3-1001 »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

17-02-137 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-253 / Zonage / Usages Industrie des bicyclettes (3933 et Commerces de détail d'articles de sport et de bicyclettes (654) / Zone I3-832 / Secteur de la rue du Plateau

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement n° 1275-253 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin d'autoriser les usages Industrie des bicyclettes (3933) et Commerces de détail d'articles de sport et de bicyclettes (654) dans la zone I3-832 »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 6 mars à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

17-02-138 Avis de motion / Règlement n° 1275-253 / Zonage / Usages Industrie des bicyclettes (3933) et Commerces de détail d'articles de sport et de bicyclettes (654) / Zone I3-832 / Secteur de la rue du Plateau

Le conseiller M. Rénaud Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin d'autoriser les usages Industrie des bicyclettes (3933) et Commerces de détail d'articles de sport et de bicyclettes (654) dans la zone I3-832.

17-02-139 Avis de motion / Règlement n° 1735 / Installations septiques

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement relatif aux installations septiques.

17-02-140 Avis de motion / Règlement n° 1565-08 / Circulation (RMH 339)

Le conseiller M. Paul M. Normand donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation n° 1565 (RMH 399).

17-02-141 Autorisations de la direction générale

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations suivantes accordées par la Direction générale, savoir :

- Tenue de la Marche Bourassa Boyer le 7 mai 2017;
- Mise en place d'une affiche temporaire promouvant la tenue du Salon Expo Habitat les 17,18 et 19 février 2017;
- Passage de cyclistes le 20 juin 2017 (en cas de pluie, remis au 21 juin 2017) dans le cadre de la randonnée cycliste du Solstice.

« ADOPTÉE »

17-02-142 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

17-02-143 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

17-02-144 Levée de la séance

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 21 h 02 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier